



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH au titre de la reconstitution du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) - ORVITIS - Acquisition en VEFA de 4 logements PLAi situés 42 rue de Bourgogne à Dijon

ORVITIS réalise l'acquisition en VEFA de 4 logements locatifs situés 42 rue de Bourgogne à Fontaine-les-Dijon. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative conventionnée au titre du projet de renouvellement urbain 2018-2025 porté par Dijon métropole.

Conformément aux dispositions relevant de la convention intervenue avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), ORVITIS fait appel au soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 72 000 € représentant 12,66 % du coût prévisionnel TTC de l'opération (568 513 €).

Cette subvention sera mandatée, dans le respect des procédures comptables en vigueur et sur le compte ouvert au nom du bailleur, selon l'échéancier suivant :

- 20 % sur présentation de l'ordre de services ou document équivalent ;
- 30 % sur présentation d'un certificat attestant de l'acquittement des dépenses correspondant à 50 % du coût prévisionnel TTC de l'opération accompagné du décompte des dépenses engagées ;
- 30 % sur présentation d'un certificat attestant de l'acquittement des dépenses correspondant à 80 % du coût prévisionnel TTC de l'opération accompagné du décompte des dépenses engagées ;
- le solde, soit 20 %, à l'achèvement de l'opération, sur justification de l'ensemble des dépenses réalisées et des engagements pris au moment de la demande de financement.

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur des subventions de l'ANRU ainsi que l'apport de fonds propres par l'organisme qui aura recours à l'emprunt (Caisse des Dépôts et consignations, Action Logement).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à Orvitis - BP 90104 - 21001 DIJON cedex – pour l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements PLAi situés 42 rue de Bourgogne à Dijon, une subvention d'un montant total de 72 000 €, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions d'intervention applicables au titre de la reconstitution de l'offre locative conventionnée du projet de renouvellement urbain porté par Dijon métropole :

- **de dire** que la subvention sera mandatée selon les modalités prévues ci-dessus ;
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification par Orvitis, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN